# ENTRETIEN DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## OXYFIX

### ➢ Description du dispositif

Le système OXYFIX est une microstation à cultures fixées constituée d'une seule cuve (capacité 4-5-6 EH) ou de deux cuves (7 à 20 EH), comprenant :
- 1 compartiment de prétraitement (décanteur primaire dans laquelle s'accumulent les boues),
- 1 compartiment comprenant le réacteur biologique (traitement des effluents grâce à l'apport d'oxygène),
- 1 compartiment de clarification.

Les cuves peuvent être en modèle béton ou polyester.

### ➢ Entretien et maintenance du système

L'entretien du système d'assainissement non collectif est important pour lui garantir une durée de vie optimale et éviter tout dysfonctionnement ou panne.

Les conditions d'entretien et de maintenance de votre installation sont présentées de manière détaillée dans le **guide utilisateur** qui vous a été remis par votre installateur.

**Vidange des boues** →

Lorsque la hauteur de boues dépasse 30% du volume utile de la fosse**, de 15 à 19 mois (capacité 4 à 11 EH), de 10 à 12 mois (capacité 14 à 20 EH).**

Contactez votre SPANC s'il dispose d'un service d'entretien.
OU BIEN contactez un vidangeur de votre choix.

**Un décanteur non vidangé risque de provoquer un entrainement de particules dans le rejet (mauvaise qualité du rejet) et un colmatage prématuré du système d'évacuation des effluents.**

**Entretien et maintenance de la filière** →

- **Tous les ans** : mesurer l'épaisseur des boues et le niveau du voile de boues dans le décanteur, vérifier le bullage et le fonctionnement du surpresseur dans le réacteur, vérifier l'étanchéité des raccords et des joints, vérifier la turbidité de l'eau du clarificateur, nettoyer le filtre du surpresseur, mesurer pH/ O2 dissous dans le réacteur, vérifier le fonctionnement de l'air lift.
- Prévoir le remplacement du filtre à air du surpresseur (~3 ans), des membranes du surpresseur (~2 ans), du surpresseur et des membranes d'aération selon l'état de détérioration.

**SI VOUS SOUHAITEZ UN CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DE VOTRE DISPOSITIF, RENSEIGNEZ-VOUS AUPRES DE VOTRE INSTALLATEUR (COUT : 150 A 200 €/ AN) –** Contrat recommandé pour bénéficier de la garantie Performances**.**

### ➢ Conseils et recommandations

Il est conseillé de surveiller régulièrement l'ensemble des équipements. Cette simple surveillance visuelle, qui prend 10 minutes, permet de vérifier le bon fonctionnement de votre filière et de détecter très rapidement un dysfonctionnement. **Un contrat annuel d'entretien et de maintenance est recommandé.**

**Vérifiez le bon écoulement des effluents, l'absence d'eaux stagnantes et le bon fonctionnement du bullage dans la cuve de traitement. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'odeurs anormales. Contrôlez l'aspect visuel du rejet ; un rejet trouble ou contenant beaucoup de particules en suspension peut être le signe d'un dysfonctionnement**

**Pour vous aider :**

↳ Si vous constatez des dysfonctionnements de votre assainissement individuel, contactez votre installateur et/ ou le SPANC.

↳ Pour tout renseignement sur votre filière ou sur les conditions de son entretien et sa maintenance, contactez votre S.P.A.N.C.

ASSOCIATION DES TECHNICIENS DE SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES PYRENEES ATLANTIQUES
ATANC 64

PYRENEES ATLANTIQUES
LE DEPARTEMENT

# CARNET D'ENTRETIEN

## Vidange des boues

| Date de la vidange | Prestataire |
|---|---|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Pensez à garder le bon de vidange qui vous sera fourni par le prestataire, il vous sera demandé par le SPANC lors du contrôle de l'installation

## Entretien du système

| Date de l'intervention | Opérations effectuées |
|---|---|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

## Observations

……
……
……
……
……